

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Étrangères
de la Coopération Africaine
et des Marocains Résidant à l'Étranger



المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج

Direction des Affaires
Juridiques et des Traités

مديرية الشؤون القانونية
والمعاهدات

78^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies Septembre 2023, New York

6^{ème} Commission sur les Questions Juridiques

Projet de Déclaration du Royaume du Maroc -Rapport de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International sur les travaux de sa cinquante sixième Session-

Monsieur le Président, honorables Délégués,

Le Royaume du Maroc voudrait féliciter la CNUDCI pour ses travaux pertinents visant la promotion d'une modernisation, d'une harmonisation et d'une unification du Droit Commercial International (DCI), aux fins d'un développement économique sain et durable des pays et de la prospérité de leurs peuples.

Le Maroc voudrait remercier la Commission et tous les partenaires pour leurs efforts et leur implication dans des discussions transparentes, inclusives et constructives au sein des (6) Groupes techniques de la Commission. Le travail requis desdits groupes constitue le canal élémentaire pour bien mener l'exercice (i) **de la réforme des normes juridiques commerciales**, (ii) **l'instauration de nouvelles lignes de conduite** et (iii) **la promotion de bonnes pratiques internationales** et ce, selon ce qu'il conviendrait aux aspirations des pays, leurs besoins et leurs intérêts.

Cette approche participative conduite par la CNUDCI, notamment vis-à-vis des pays en voie de développement, permet de mener une réflexion approfondie sur la réforme du régime juridique et procédural en vigueur afférent au DCI, notamment en ce qui a trait à l'arbitrage en matière d'investissement et du règlement des différends qui lui est connexe.

Cette réforme, à laquelle le Maroc attache une grande importance, est de nature à favoriser le développement d'un investissement international responsable, contribuer à lutter contre les pratiques frauduleuses et à obtenir un système du RDIE juste et équitable, qui offrirait une protection égale aux investisseurs étrangers, tout en préservant le droit des Etats de régler ces investissements sur leurs territoires conformément aux objectifs légitimes de leurs politiques publiques.

Monsieur le Président,

Autant les aspirations du Maroc de cette réforme sont grandioses, autant les efforts déployés par mon pays sont énormes et fructueux. Suivant une approche dynamique et proactive, la participation forte et régulière du Maroc aux différentes sessions de la CNUDCI et ses Groupes de travail ainsi qu'aux réunions d'intersessions, a été couronnée par son élection en tant que membre du Conseil exécutif de la Commission. L'engagement de mon pays au niveau multilatéral, se concrétise également par des actions pertinentes entreprises au niveau national.

A cet égard, le Maroc a lancé un chantier de réforme structurant et diversifié qui vise la modernisation de son cadre légal régissant les secteurs économiques connexes aux questions d'aspect commercial relevant de la CNUDCI.

Convaincu qu'un climat des affaires sain doit s'asseoir sur des bases solides, transparentes et durables, mon pays a engagé un chantier de réforme de son système juridique en matière d'affaires et d'investissements, aligné sur les normes standards internationales notamment celles de la CNUDCI, comme étant un facteur élémentaire pour l'attractivité des investissements étrangers et la promotion de ces derniers ainsi que pour le bon fonctionnement des entreprises dans des conditions saines et légales. Ces progrès notables atteints dans l'environnement des affaires au Maroc ont permis à mon pays d'être répertorié à la **53^{ème} place** dans le classement international établi par le Groupe de la Banque Mondiale dans son rapport DoingBusiness, le **1^{er} pays** en Afrique du Nord et le **3^{ème}** dans la région MENA et en Afrique.

Au-delà de ces actions internes, le Maroc s'ouvre désormais sur une nouvelle ère de coopération internationale en matière d'échanges commerciaux et de libéralisation avec les différents partenaires étrangers. Cette nouvelle tendance, qui se justifie par les exigences et les fluctuations du marché économique international, est concrétisée bel et bien par la conclusion et la révision des Accords de libre-échange et d'Accords de promotion et protection des investissements selon des modèles inspirés des règles juridiques de la CNUDCI aux fins d'une harmonisation adéquate de la pratique internationale dans ce domaine.

Le système judiciaire qui demeure le corollaire du système juridique a également subi une réforme constructive inspirée de la nécessité d'offrir à l'investisseur et l'entreprise un climat favorable pour l'exercice de leurs activités économiques et commerciales d'une manière juste et équitable.

Dans cette dynamique de réforme nationale, et en vue de renforcer cet environnement juridique favorable à l'investissement et à la libéralisation de l'économie nationale, le Maroc a étendu son action au développement de nouveaux mode de règlement des différends à travers l'arbitrage et la médiation, au commerce électronique, au domaine des **Micro, Petites et Moyennes Entreprises** (MPME), à l'insolvabilité et au secteur des transports.

Monsieur le Président,

Le Maroc, qui salue les efforts conjugués de la CNUDCI et de ses Etats membres en matière d'assistance technique, reconnaît l'importance de telles activités et l'impact positif de celles-ci sur l'amélioration du régime juridique interne de chaque Etat et son adaptation adéquate aux règles juridiques de la CNUDCI. Néanmoins, et en vue de l'harmonisation de la pratique des Etats en Droit commercial international, le travail de la Commission devrait être complété en élargissant davantage le champ d'application et la portée de ses activités en la matière aux pays en voie de développement.

Depuis cette enceinte, la délégation du Maroc invite la CNUDCI à amplifier ses efforts pour satisfaire les besoins des Etats membres notamment ceux en voie de développement en leur apportant l'aide et l'assistance technique appropriées pour une meilleure assimilation et compréhension du corpus juridique de cette Commission.

Les attentes de la Commission se multiplient en fonction des évolutions mondiales affectant l'économie internationale et les besoins de ses Etats membres. La Commission et les Etats membres sont, ainsi, priés de collaborer étroitement et de continuer à conjuguer leurs efforts pour renforcer la stabilité et la paix internationales au moyen de solutions commerciales.

Monsieur le Président,

C'est dans cet esprit de coordination et de collaboration que le Maroc réitère son engagement à :

- Contribuer efficacement au sein des Groupes de Travail institués auprès de la CNUDCI ;
- Aligner la législation marocaine sur les bonnes pratiques en droit commercial international ;
- Contribuer à la modernisation progressive du DCI ; et
- Bénéficier de l'assistance de la CNUDCI notamment en matière de réforme juridique.

Monsieur le Président,

Nous convenons tous de la pertinence des règles de la CNUDCI qui gagnerait à être renforcées, développées et réajustées selon le contexte international et les besoins prioritaires de ses Etats membres en particulier les pays en voie de développement. La finalité ultime, qui est de parvenir à un Droit commercial international

cohérent, juste et équitable, requiert un travail collégial énorme de tous les intervenants. Engageons-nous donc tous dans la réalisation de cet objectif.

Monsieur le Président,

Avec cet appel, je clos mon intervention je tiens à vous remercier ainsi que les honorables délégués de votre attention.